04

S3REnR

4.1

Retour sur la consultation articles 2.5 et 2.6

DTR 2.5 et 2.6 – bilan de consultation publique

Conformément à l'article L 321-7, les méthodes de calcul de coûts prévisionnels des gestionnaires de réseau sont validées par la CRE.

Dans le cadre d'évolutions de l'article 2.6 de la DTR, RTE a organisé une concertation puis une consultation, et saisit la CRE pour validation de l'article modifié.

Les principales modifications proposées par RTE, à l'issue de la concertation, étaient les suivantes:

- Prise en compte des évolutions législatives (validation de la quote-part par le préfet, modification du seuil des 100kVA et prise en compte dans les capacités réservées, etc.) dans les articles 2.5 et 2.6
- Explicitation du principe de *développement optimal du réseau* tel que présenté dans le SDDR 2019 avec le recours au Taux de démarrage pour identifier les contraintes de réseau et l'*utilisation des flexibilités pour gérer les congestions résiduelles*.
- Clarifications sur les postes de coûts pris en compte dans le cadre du chiffrage des investissements lors de l'élaboration des schémas S3REnR (classification des créations de lignes parallèles à des ouvrages de même niveau de tension en renforcement)
- Explications supplémentaires sur les calculs de la quote-part et du solde
- Dispositions spécifiques relatives aux schémas saturés

MCCP – bilan de consultation publique

1. Participants

- 5 participants: 3 fédérations de producteurs, une organisation professionnelle et un producteur
- 15 mai au 11 juillet

2. Quelques rappels:

- RTE est **technologiquement neutre**:

⇒ Solutions disponibles, matures, qualifiées, économiques et répondant au besoin

- Les congestions sont résolues suivant le **principe de merit order**:

⇒ Classement des leviers disponibles, efficaces pour résoudre la contrainte

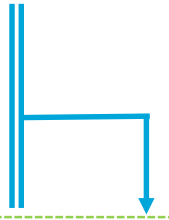
⇒ Activation du levier le moins cher

- En schéma saturé, si de la **capacité technique est disponible**, RTE propose des solutions de raccordement.

MCCP – bilan de consultation publique

1. <u>Des demandes pour des échanges plus riches ne portant pas uniquement sur l'objectif du schéma vs. quote-part:</u>

- Explicitation de l'état initial
- Grands enjeux sur le réseau de grand transport, corrélation avec le SDDR
- Grands enjeux sur la gestion de l'obsolescence de l'infrastructure
- Bonne corrélation entre les S3REnR des régions contigües



Explications supplémentaires dans la DTR
Et
Equipes RTE en région sensibilisées

2. <u>Avec des demandes toutefois relatives à l'établissement de la quote-part:</u>

- Capacités potentielles à moindre coût (CPMC): meilleure explicitation de la méthode
- Estimation du solde à fournir pour les échanges avec les parties prenantes

3. La prise en compte des ORA

MCCP – bilan de consultation publique

Question 1. *La constitution de l'état initial du RPT d'un S3REnR vous semble-t-elle suffisamment précise ? Quels éléments devraient être davantage approfondis ?*

- Coordination S3REnR – SDDR et grand transport
- Coordination S3REnR - Gestion patrimoniale de l'infrastructure

→ Eclairages Grand Transport et gestion patrimoniale lors des concertations

Question 2. *Partagez-vous le principe de dimensionnement optimal retenu par RTE pour le dimensionnement du réseau, qui permet d'utiliser différentes flexibilités (DLR, automates, limitation ponctuelle de la production,…) pour optimiser les besoins d'adaptation?*

Réponse favorable au principe de dimensionnement optimal, avec 4 remarques:

Mise en application opérationnelle rapide et efficace	Logique de préséance économique	absence de parti pris technologique	Suivi des limitations réalisées
• Réflexions concertées dans le cadre du CURTE • Travail technique de RTE pour aboutir à des systèmes optimaux	Sollicitation des flexibilités fondés **uniquement** sur l'efficacité, la maturité et la disponibilité des solutions (technique ou autre).	Choix d'installation des flexibilités fondés **uniquement** sur l'efficacité, la maturité et la disponibilité des solutions (technique ou autre	• Communication régulière sur les limitations de productions réalisées • Discussions avec les acteurs dans les instances du CURTE
	Mention dans la DTR	Mention dans la DTR	

MCCP – bilan de consultation publique

Question 3. *Partagez-vous les hypothèses retenues par RTE pour l'élaboration des taux de démarrage servant à identifier les besoins d'adaptation du RPT dans les S3REnR?*

Réponse favorable dans l'ensemble à la proposition de RTE, conforme à la délibération 2020-200 de la CRE qui préconise l'utilisation :

- ✓ pour les émissions en dehors du champ du marché ETS, de la valeur tutélaire du CO_2 du rapport Quinet 2019 ;
- ✓ pour les émissions dans le champ du marché ETS, d'une valeur du CO_2 cohérente avec des prévisions de prix à terme sur ce marché, en se fondant sur des scénarios ambitieux et cohérents avec les objectifs de transition énergétique fixés aux niveaux européen et national

Question 4. *La méthode de dimensionnement des S3REnR basée sur l'application de taux de démarrage de la production EnR vous semble-t-elle assez explicite ?*

La **méthode est jugée explicite** par les acteurs.

- Des actualisations des hypothèses seront effectuées si elles ont un impact significatif sur les taux de démarrage, avec une communication auprès des acteurs le cadre des instances de discussion type CURTE.
- Proposition RTE de concerter la méthode des taux de démarrage (périmètre géographique, stratégies de dimensionnement des producteurs et les évolutions technologique)

MCCP – bilan de consultation publique

Question 5. *A quels autres dispositifs estimez-vous que le gestionnaire de réseau de transport devrait recourir pour maîtriser davantage les adaptations structurelles du réseau public de transport ?*

Trois points essentiels sont cités: la neutralité technologique, la hausse probable du nombre de sites mixtes et l'identification des synergies entre le renouvellement et l'adaptation du réseau de transport.

⇒ Echanges sur des modalités expérimentales de sollicitations de flexibilités en alternative aux déploiements de réseau
⇒ RTE a proposé dans le cadre de sa concertation sur le stockage de travailler à une procédure temporaire des installations de stockage ainsi que des règles transitoires pour le raccordement des installations de stockage.

Question 6. *Quelles composantes supplémentaires doivent être prises en compte dans l'estimation globale des coûts d'un schéma lors d'une révision ou d'une adaptation?*

La **précision des chiffrages et la consistance des ouvrages sont considérées comme imprécises,** L'anticipation est proposée comme un moyen d'affiner les coûts et la consistance.
⇒ Schéma à 10 ans, sans études techniques, sans tracé, etc.
⇒ Chiffrages travaillés en interne
⇒ Les ETFs montrent des écarts relativement satisfaisants (2,9% pour les créations, 9% pour les renforcements)

RTE intègre une mention sur les coûts d'études ou de procédure administratives dans le cadre de l'anticipation.

MCCP – bilan de consultation publique

Question 7. *Les illustrations de coûts ci-dessus vous permettent-elles d'appréhender les ordres de grandeurs des travaux HTB en jeu lors de l'élaboration d'un S3REnR ?*

Les **réponses vont dans le sens d'une trop grande imprécision des coûts de travaux HTB** proposés par RTE

⇒ Les illustrations de coûts traduisent une diversité de situations (tracé, situation géotechnique, fuseau de moindre impact, etc.)

Question 8. *La formulation des compléments apportés concernant les liaisons en parallèle de liaisons existantes vous semble-t-elle suffisamment précise ?*

Suite à un retour d'un participant, RTE affine l'article en ajoutant pour préciser qu'il s'agit bien d'un parallélisme électrique, tout en respectant l'usage initial. « Toutefois, les créations de nouvelles liaisons en parallèle de liaisons existantes, *au sens de parallélisme électrique*, et de même niveau de tension ne constituent pas des créations d'ouvrage au titre de la catégorie 3 ci-dessus. »

MCCP – bilan de consultation publique

Question 9: *La liste fermée des travaux de création ci-dessus vous semble-t-elle suffisamment claire pour guider la qualification des travaux inscrits dans un S3REnR en application des dispositions de l'article D.321-13 du code de l'énergie ? Quels approfondissements vous semblent nécessaires sur la notion de création d'ouvrage ?*

Deux points spécifiques sont clairement mentionnés par les participants:

- Le **contrôle commande**: la mise à niveau des paliers techniques dans le cadre du renouvellement pour obsolescence de ces matériels n'est pas financée par la quote-part.

Ainsi, RTE spécifie « *hors renouvellement des paliers techniques obsolescents* » pour plus de clarté au §6.1.

- ouvrages destinés au **réglage de tension statique** (de type self).

⇒ Les lignes souterraines crées pour permettre l'accueil de nouveaux gisement fournissent du réactif

⇒ Des installation de moyens de compensation statiques au plus près des liaisons sont parfois nécessaires

⇒ Ils ont donc vocation à intégrer la quote-part

Une mention est ajoutée dans les ouvrages associés ($6.1).

MCCP – bilan de consultation publique

Question 10. *Des précisions ont été apportées sur le mode de calcul des différents paramètres du solde du S3REnR en cours de révision afin de garantir la transparence d'établissement de la quote-part d'un schéma révisé. Tous les éléments de calculs sont ainsi publiés dans le bilan technique et financier du schéma. Quels éléments devraient être davantage approfondis ?*

Sur questions de participants, RTE apporte deux **précisions** :

- Dans les ETFs, l'avancement des projets et des sommes engagées sont bien détaillés
- Les modalités de calcul du solde en matière de réfaction de quote-part sont les mêmes que pour les quote-parts non perçues pour les projets diffus, et sont compensées par les gestionnaires de réseau.

Par ailleurs, **des demandes d'ajouts d'informations dans les ETFs sont formulées** :

- suivi de l'historique de la quote-part (adaptée, réactualisée…)
- Suivi d'indicateurs précis (QP, volumes raccordés, etc.)

⇒ RTE propose de les étudier globalement dans le cadre du CURTE et de définir un périmètre amélioré pour les exercices post-2020.

MCCP – bilan de consultation publique

Question 11. *Quelles autres dispositions relatives à la révision d'un schéma saturé voudriez-vous aborder ?*

- **Volonté commune d'éviter la saturation des schémas:**

⇒ Recensement des gisements et solutions adaptées
⇒ identification des schémas très dynamiques
⇒ Adaptations

- En cas de schéma saturé, les dispositions suivantes s'appliquent:

✓ Le nouveau schéma intègre les capacités réservées correspondant aux offres de raccordement émises pendant la phase de saturation ;
✓ Les quotes-parts à verser par les producteurs en application de l'article D342-22-2 du code de l'énergie contribuent à couvrir les travaux du nouveau schéma. Elles ne sont donc pas prises en compte dans le calcul du solde du schéma précédent. Elles seront prises en compte dans le solde du nouveau schéma, lorsque celui-ci sera à son tour révisé.

RTE ajoute sur demande des participants que tant que de la capacité technique est disponible :

✓ Des **offres de raccordement sont émises**, en prenant pour référence la quote-part du schéma saturé ;

✓ **Des offres de raccordement alternatives** sont émises sur demande du producteur.

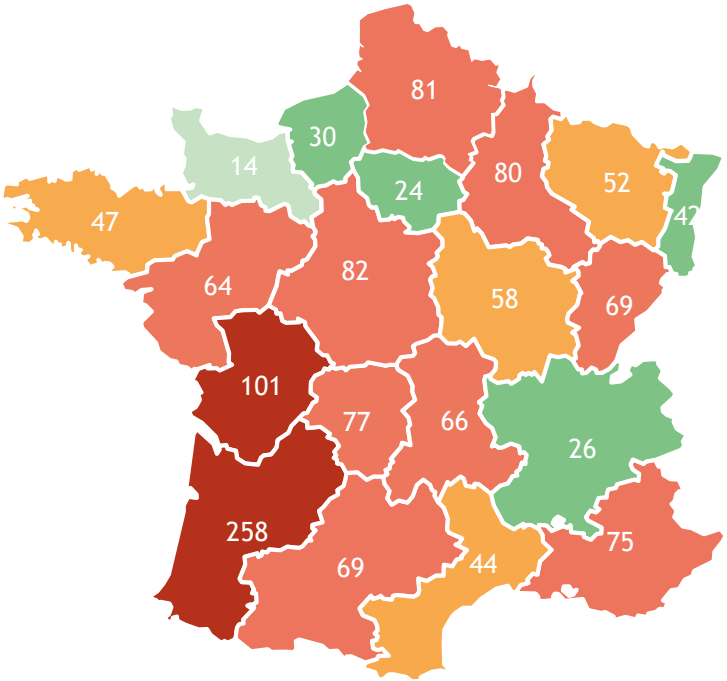
4.2

Avancement des schémas

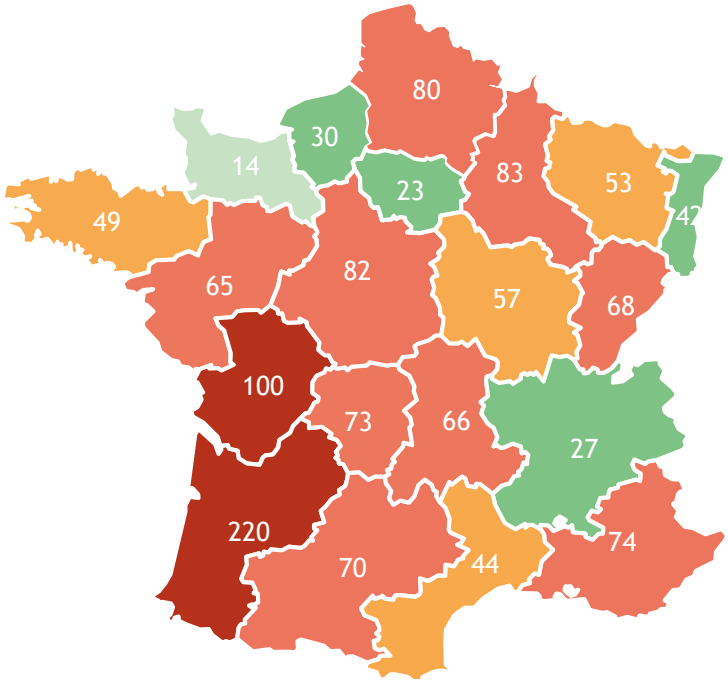
Etat d'avancement des S3REnR

Taux d'affectation des capacités réservées (%)

15/06/2020



22/09/2020



< 20 %

]20-40] %

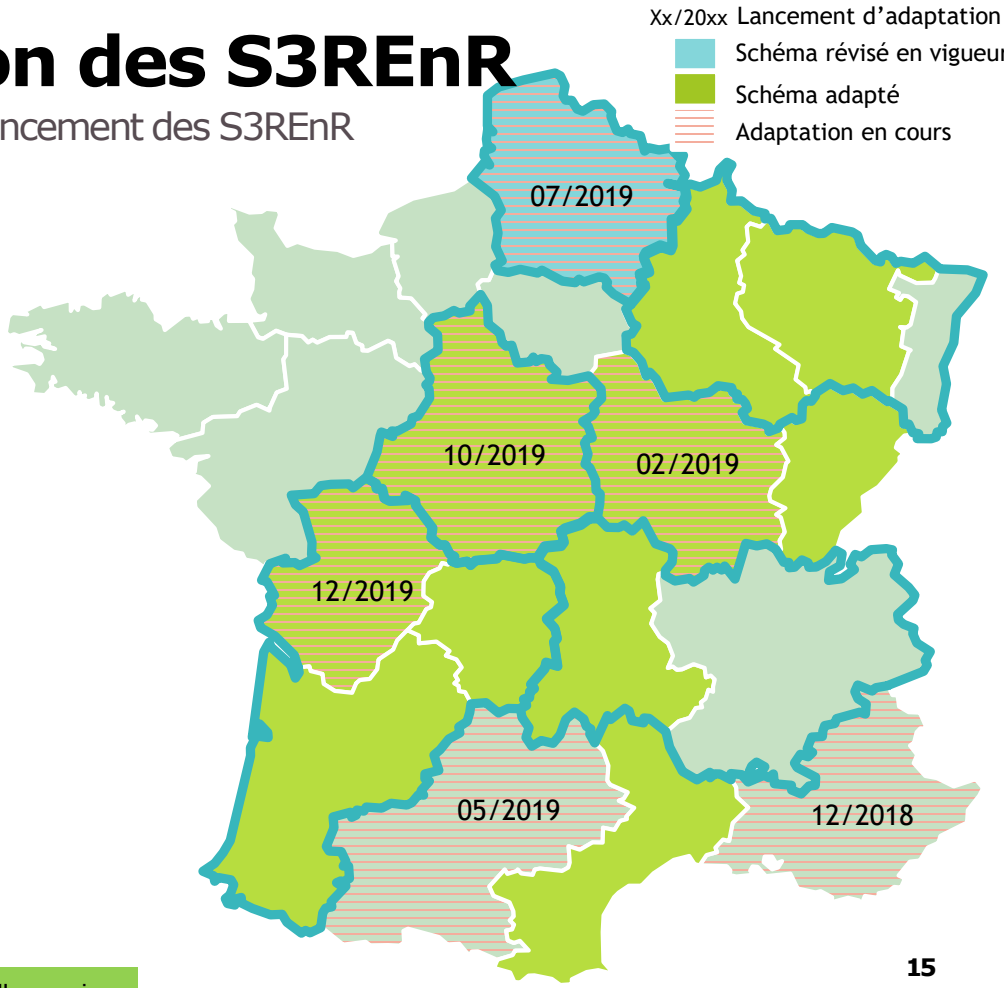
]40-65] %

> 65 %

Saturé

Adaptation des S3REnR

Etat d'avancement des S3REnR



Adaptations en vigueur :

- Limousin (ajout 2 TR) : adaptation republiée
- Limousin : renforcement (Bellac/Eyrein)
- Auvergne (Rochefort Montagne) : nouveau poste source
- Centre : ajout d'un transformateur
- Centre : mutation d'un transformateur
- Bourgogne : ajout d'un transformateur
- Poitou-Charentes : Coupure HTB, TR & renforcements
- LARO : Ajout TR à La Panouse
- Franche-Comté : Coupure & renforcement
- Champagne-Ardenne & Lorraine : ajout de TR
- Aquitaine : ajout de TR

Adaptations en cours :

- PACA : travaux HTB
- Bourgogne : Coupure HTB
- Midi-Pyrénées : ajout de TR
- Hauts-de-France : Déplacement PS et ajout TR
- Centre-Val de Loire : Coupure & ajout de TR
- Poitou-Charentes : Entrée en coupure&ajout/mutation TR

Nouvelle version

Adaptation des S3REnR

État des critères d'adaptation

Limousin : Renforcement
CA +134 MW / 300 MW
QP +7,91 k€/MW

Auvergne (Rochefort Montagne) : nouveau poste source
CA +170 MW / 300 MW
QP +2,35 k€/MW

Centre : ajout et mutation TR
CA +36 MW / 335 MW
QP +0,53 k€/MW

Bourgogne : ajout d'un transformateur
CA +36 MW / 300 MW
QP +1,60 k€/MW

Poitou-Charentes : Coupure HTB, TR & renforcements
CA +72 MW / 386 MW
QP -2,25 k€/MW

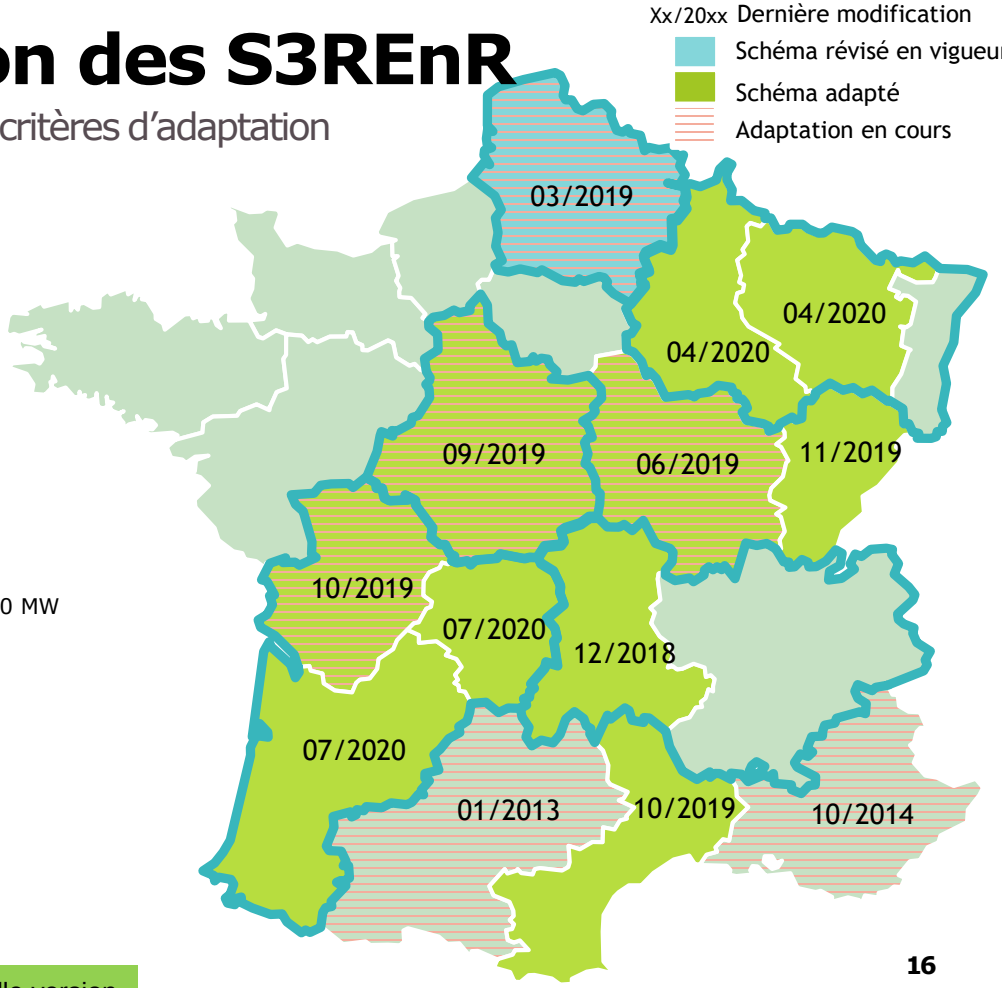
LARO : ajout d'un transformateur
CA +36 MW / 457 MW
QP +0,75 k€/MW

Franche-Comté : Poste en coupure
CA +105 MW / 300 MW
QP +4,62 k€/MW

Champagne-Ardenne : ajout de TR
CA +286 MW / 300 MW
QP -0,28 k€/MW

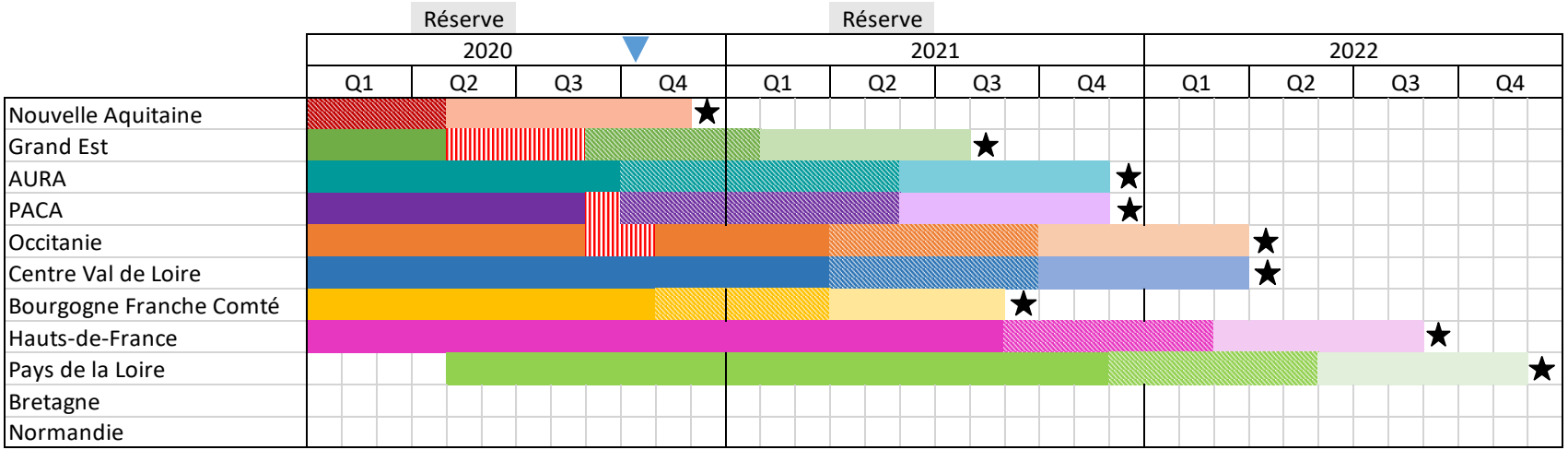
Lorraine : ajout de TR
CA +267 MW / 300 MW
QP +2,51 k€/MW

Aquitaine : ajout de TR
CA +143 MW
QP -0,2 k€/MW



Nouvelle version

Macroplanning de révision des schémas



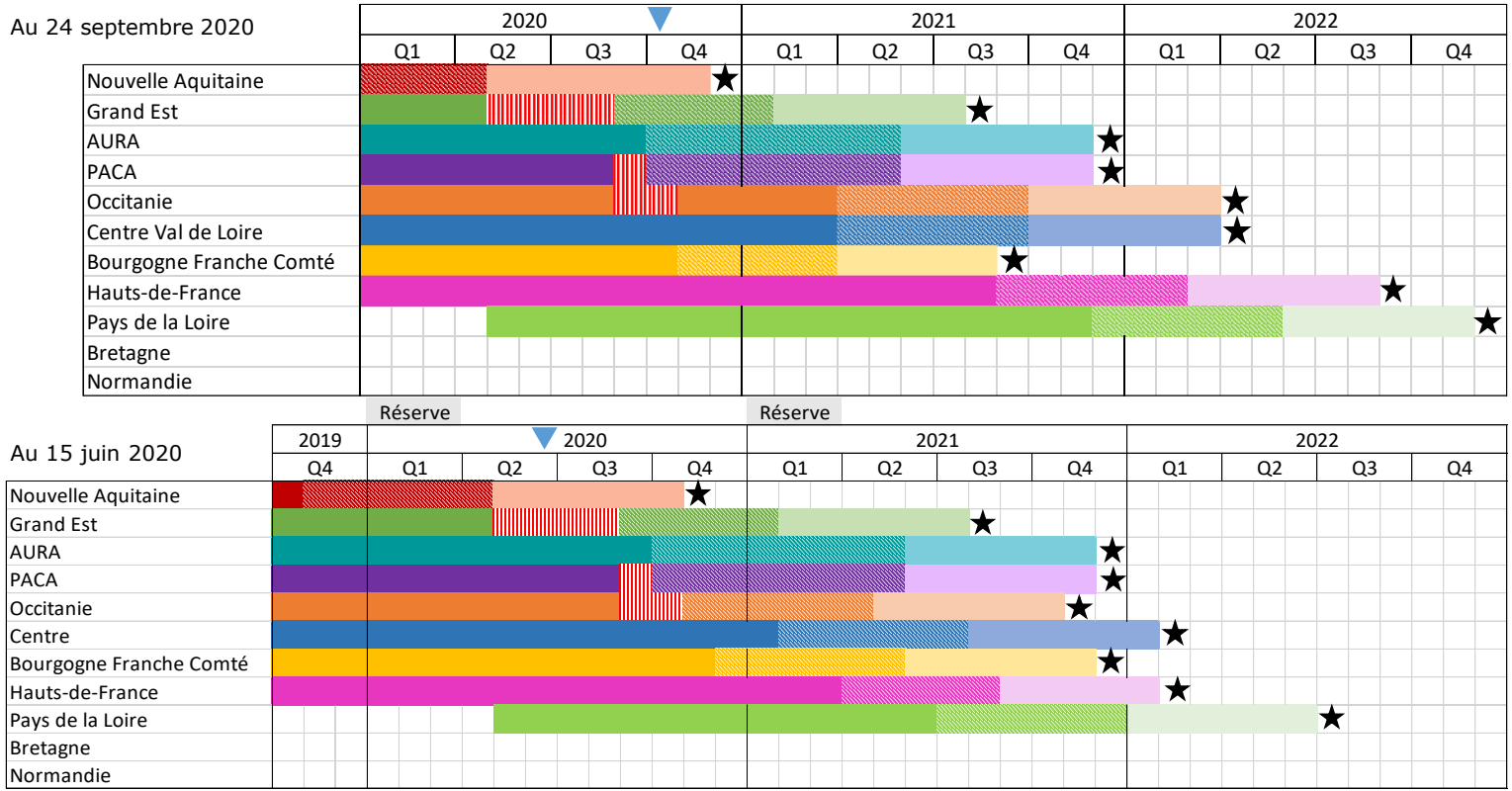
Au 24 septembre 2020

Elaboration de la V_0 du schéma en interne (~1 an)

Consultation des parties prenantes et concertation préalable du public (~6 mois)

Approbation par le préfet (~6 mois)

Macroplanning de révision des schémas



4.3

Etats techniques et financiers

ETFs – Quel est votre ressenti sur l'exercice

REX interne RTE sur l'exercice des ETFs et constats:

⇒ Avant de présenter les constats et propositions d'évolutions de l'exercice, comment vivez-vous l'exercice cyclique des ETFs?

⇒ **Propositions?**

ETFs – REX interne RTE: un exercice long et difficile

REX RTE sur l'exercice des ETFs et constats sur la communication entre la communication:

1. *Respect des délais*

- **Hétérogénéité de la connaissance des enjeux et du planning**
- Exercice **chronophage**

2. *Coordination GRT-GRDs*

- Besoin d'une bonne **coordination et communication** GRT-GRDs
- Connaissance des enjeux

3. *Qualité de la donnée*

- Besoin d'une **qualité de donnée élevée**, pour éviter un retraitement
- Remplissage des fichiers standardisés parfois non respecté pour éviter le retraitement des données de production, éviter le retraitement des données d'avancement des projets (consolidation pour évaluer le nombre de JTE, DUP, etc. très compliquée)

Est-ce que les attendus, jalons, enjeux sont assez clairement partagés? Quelles pistes d'améliorations voyez-vous? RTE fait quelques propositions.

ETFs – Des propositions organisationnelles

Suite au constat du REX interne, quelques pistes **organisationnelles** sont proposées:

1. Respect du **format commun**

2. **Réunion de lancement des** ETFs au **niveau régional** avec tous les participants en **décembre**

⇒ tableau de suivi des travaux rempli au bon moment.

⇒ **Macro-planning** clair avec des **jalons clairs**, en fonction des échéances, avec la trame nationale xls.

3. **Préparation** des échanges en décembre sur les **données financières**

Réunion ad hoc pour présentation des ETFs par région lorsqu'ils sont prêts

Propositions d'organisation simple, au niveau régional, pour des ETFs fluidifiés

ETFs – Améliorer la qualité de donnée de production?

Quelle méthode pour améliorer la qualité de la donnée de production?

Dans un soucis de visibilité vis-à-vis des producteurs, RTE propose d'afficher les données de production par Gestionnaire de réseau.

De plus, il y'a un problème de consolidation des données (réconciliation entre les données remontées par le ETFs, celles du panorama et de capareseau).

⇒ Est-il possible de faire une actualisation des données sous capareseau au 31/12 pour avoir des données finalisées au 01/01.

⇒ Données par filière, par GRD, au périmètres des anciennes régions

⇒ **Données ORE utilisées pour le panorama pour l'exercice 2020?**

⇒ proposition: réunion/accord tripartite, si c'est techniquement possible, pour ***récupérer les données de production par le panorama***

Proposition d'une réunion tripartite ORE/GRDs/RTE pour récupérer la donnée de production par filière, par GRD, au périmètre des anciennes régions